

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 7 OCTOBRE 2019
PROCES-VERBAL NO 26

Page 193

Le conseil communal est convoqué à 20 h précises au Forum du collège de Brit.

Monsieur Charles Wernuss ouvre la séance à 20 h 03 en saluant les membres du conseil communal et de la municipalité présents. Il salue le public et le remercie pour l'intérêt qu'il porte à nos débats. Il remercie le personnel communal pour la mise en place des locaux.

Le président donne la parole à la secrétaire, Mme Nicole Bachmann, qui procède à l'appel.

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de votants : 42

Excusés : Madame Betschart Anne-Sophie
Messieurs Burri Iwan, Lantz Rainier, Rebeaud Pascal

Absents : Messieurs Porchet Christophe, Vigier Pierre

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Le président propose la modification suivante à l'ordre du jour :

f. Assermentation d'un nouveau conseiller municipal.

L'ordre du jour tel que modifié est soumis au vote, il est accepté à l'unanimité.

a. Procès-verbal de la séance de conseil communal du 02.09.2019

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

b. Communications du président

Election complémentaire à la municipalité des 8 et 29 septembre 2019 : M. Martin Schnorf a été élu avec 11 voix d'avance au 2^{ème} tour par rapport à Mme Anita Burri. La participation s'est élevée à 35,2 % au 1^{er} tour et 40.5% au 2^{ème} tour. Félicitations à M. Schnorf qui sera assermenté un peu plus tard dans la soirée. Le bureau, quitte à recompter 2 ou 3 fois les bulletins, a tout mis en œuvre pour assurer le parfait dépouillement du scrutin et l'impartialité des résultats publiés.

Yvonand bouge : j'ai eu le plaisir de participer, coup sur coup, à la journée de la mobilité le 18 et à la réception de l'étendard des JOJ le 19 septembre. Si ces deux manifestations ont connu des fortunes et un succès divers, un peu plus mitigé pour la première, la seconde a fait l'objet, malgré la bise glaciale, d'un véritable engouement populaire.

Préparation des prochaines élections fédérales du 20.10.2019 : au vu de la complication du scrutin et du mode de dépouillement y relatif, une vingtaine de personnes seront mobilisées à cet effet. Merci aux présidents des groupes de nous avoir transmis les membres nécessaires. Ce dépouillement nous prendra la journée entière, une courte pause pour un repas de midi est prévue.

Visite du préfet : la traditionnelle visite du préfet aura lieu le mardi 12.11.2019.

Police de l'assemblée : le droit de s'exprimer de chacun fait partie de nos fondamentaux, il demeure des règles et usages à respecter. Ainsi la bienséance, la courtoisie et notre règlement, dans son article 71, précise que quiconque voulant prendre la parole dans notre hémicycle, le fera en sollicitant celle-ci auprès du maître de séance et tiendra ses propos en se levant. J'appelle de mes vœux, n'avoir, à l'avenir, plus à le répéter. Du moins durant les 9 mois que vous aurez encore à me supporter.

c. Lettres et pétitions éventuelles

Démission du conseil communal : le président donne lecture de la lettre de démission, avec effet immédiat, de Madame Cosette Liechti.

Courriel : le président donne lecture d'un courriel de M. Gilbert Noverraz, adressé à la municipalité, dont il a reçu la copie. Monsieur Noverraz demandait que la bannière des JOJ, flottant sur le bâtiment de l'administration communale soit entourée des étendards de la commune et du canton. Le président se réjouit de constater que c'est aujourd'hui chose faite.

d. Communications de la Municipalité

Mme Emmanuelle Bigot

Offre d'emploi pour un chef de service des bâtiments : ce profil a été étudié par la municipalité et s'intègre dans un organigramme. C'est un poste attractif et intéressant. Les entretiens sont prévus depuis mi-novembre.

Salle polyvalente : le solaire est raccordé, les tapis de sol sont posés, les douches sont fonctionnelles et carrelées. Les subventions sont encore à recevoir.

Bâtiment banque : l'arbre qui se trouvait dans l'angle a été enlevé. Il provoquait des infiltrations dans la façade. Dossier à suivre.

Salle de gym : la démolition du pavillon provisoire sera faite durant les vacances scolaires. A cet effet, le parking sera fermé. L'abri à vélo sera démonté pour être partiellement remonté à Brit II. Le couvert pour les récréations sera démonté et ne sera pas remonté immédiatement. Des arbres seront enlevés et replantés au Château de Sable qui manque de surfaces ombragées. Nous avons prêté une attention particulière à la piste de chantier qui sera réalisée plus tard, surtout aux éléments pour les croisements des camions et la protection des piétons. Une première séance de chantier a déjà eu lieu.

M. Gabriel David

Eclairage public, baisse de l'intensité durant la nuit : une conférence sera organisée le jeudi 21.11.2019 à 20h à la salle polyvalente. Un test sera réalisé la semaine du 18 au 24.11.2019 avec un éclairage de base jusqu'à 23 h. de 40% au lieu des 100% actuels. L'intensité sera baissée à 10% de 23h à 5h et remontera à 40% de 5h à l'extinction. L'intensité à 10% correspond à un clair de lune.

Eclairage public renouvellement des lampadaires : si tout va bien, nous souhaitons procéder à l'installation de lampadaires LED à Niedens.

Préavis 2018/11, assainissement des eaux usées et claires du secteur Le Moulin : les travaux sont en bonne voie, ils devraient être terminés dans 15 jours. De grandes longueurs de fouille ont été nécessaires.

STEP : le volume d'eau traité par temps sec est d'environ 550 m³, ce qui correspond à la consommation d'eau claire du village. Sur une journée pluvieuse du mois de janvier, 1600 m³ ont été traités par la STEP, sans compter le débordement. Le trop plein part directement à la Menthue. Lors de gros orages ou de fortes pluies, on peut recevoir jusqu'à 2500 m³/jour, cela signifie que passablement d'eau part directement à la Menthue. Ceci illustre l'importance des travaux de séparatif.

ERES : nous recevrons plus d'informations après l'assemblée du 9.10.2019.

M. Guy-Daniel Beney

Parking et circulation secteur des plages : la synthèse a été faite. Sur 25 jours payants, inclus le 1^{er} août, la fréquentation des parkings a été d'environ 60% de leur pleine capacité. Ceci est directement lié à la météo mitigée. 8300 automobilistes ont effectué des procédures de paiement, représentant environ 54% de l'occupation totale des parkings. En plus, 445 dénonciations ont été faites, soit environ 5%. Il y avait au minimum toujours une personne présente sur le site. Le montant total des frais engendrés par la mise en place des mesures s'élève à CHF 32'958.--. Ce montant comprend les

frais de location et d'utilisation de l'horodateur, les frais de signalisation et d'équipement, le dédommagement du personnel. Dans ce montant, la signalisation a été comptée à 33% car elle va s'amortir sur 3 ans. Le montant global des recettes s'est élevé à CHF 45'361.-- en tenant compte des paiements et des dénonciations, pour autant que ces dernières soient toutes payées. Le résultat est donc un bénéfice de CHF 12'403.-- pour cette opération. Les heures du personnel communal et municipal ne sont pas comptabilisées. Les buts ont été entièrement atteints par cette mesure test en 2019, à savoir, prioritairement la sécurité des usagers sur l'Avenue des Pins et le parage, la circulation et le résultat financier.

Nous avons reçu plusieurs observations, positives, négatives, constructives de la part des usagers, des acteurs concernés et des riverains. Cela nous permettra d'adapter le principe pour le projet 2020 en accord avec l'étude Transitec. Une séance est prévue avec ces derniers en octobre afin de finaliser le dossier « Circulation et stationnement » sur l'ensemble du village. Ce dossier sera soumis à la commission « Circulation et stationnement » puis il devra être validé par la municipalité. Notre but est de pouvoir réaliser les mesures nécessaires pour 2020 tant pour les zones des Pins et Goncerut que pour la zone urbanisée.

Salle de gym triple : un petit complément par rapport aux informations transmises par Mme Bigot quant au projet de gestion de la circulation. Le parking du collège sera réservé, durant les vacances scolaires, aux entreprises. Tous les accès au chantier se feront depuis la Rue de la Mauguettaz, les mesures pour le croisement des poids-lourds seront mises en place sur le secteur sud de l'Avenue des Sports avec un retour sur une partie du Chemin de Coppet pour l'accès au chantier. Sous réserve de la validation de la DGMR, les Chemins de Coppet et de la Moutonnerie seront mis en circulation interdite, riverains autorisés, hormis la partie avec la circulation de chantier.

Journée de la mobilité du 18.09.2019 : Cette journée a été bien fréquentée par rapport à 2018, nous avons constaté quelques dizaines de participants en plus. Elle a reçu beaucoup d'intérêt et de satisfaction en règle générale. 60 vélos ont été contrôlés par Caritas, (58 en 2018), 45 enfants ont participé au concours (44 en 2018). Nous avons plus que doublé la récolte des vélos pour Velafrica avec pas loin de 30 vélos (13 vélos en 2018).

Dicastère 05. forêts et domaines : la mise de noix a rapporté CHF 406.--. 14 personnes ont loué ces 40 noyers.

Vendanges : elles auront lieu demain mardi 8 octobre.

Association de la Grande Cariçaie : des travaux d'entretien et d'amélioration des exutoires du ruisseau de la Golaz et de la sortie derrière le centre industriel et artisanal du Marrais auront lieu prochainement en bordure du chemin des Collons. Ne vous inquiétez pas si vous voyez ou entendez du débroussaillage dans la réserve ou des machines qui viennent curer les ruisseaux. Par la suite, deux étangs seront créés dans la forêt et à l'intérieur de la réserve. Cela sera soumis à enquête publique.

M. Romano Dalla Piazza

Développement des infrastructures sportives : présentation. Il est l'heure de faire un bilan de l'étude de faisabilité qui a été menée au sujet du développement des infrastructures sportives. Vous constaterez que le chemin est encore long avant d'atteindre l'objectif. Le contexte était l'implantation et l'utilisation des surfaces avec les contraintes des surfaces d'assolement. Raison pour laquelle une rocade de la parcelle 326 et de la parcelle 1781 avait été étudiée. Ceci nous a été clairement refusé par le canton. Une nouvelle idée d'implantation de différents aménagements a été développée sur la parcelle 326, sur la base d'une étude élaborée sur les desideratas des associations sportives de la commune. La deuxième étape, avant de passer à la suite, est la question de l'affectation de la parcelle 326. Il existe une disposition dans la loi cantonale sur l'aménagement du territoire pour réaliser, en une étape, le changement d'affectation d'une zone d'activité industrielle en zone sportive, ceci en même temps que la procédure d'attribution d'un permis de construire. Mais, pas plus tard que le 1^{er} octobre, la municipalité a reçu un retour d'avis préliminaire du SDT sur les démarches en cours au

niveau de la révision du plan d'aménagement communal, avec une disposition très précise sur la zone d'activité industrielle. Il est précisé que la gestion des zones d'activité, en particulier pour la parcelle non construite 326, devra dans tous les cas faire l'objet d'un développement de stratégie régional et que, faute de stratégie régionale, le SDT comme la promotion économique se réservent le droit de rendre un préavis négatif. En résumé, une fois un obstacle franchi, nous nous retrouvons devant un nouvel obstacle. Ce dernier étant extrêmement important vu que l'on dépend, au niveau de l'utilisation de ces surfaces, de cette réaffectation régionale. La municipalité est tout-de-même passée à des essais d'implantations de ces infrastructures sportives. Elle a limité le programme à un terrain junior DA9, un terrain de taille normale et des places de parking. Un des objectifs était d'utiliser le moins possible de surface sur la parcelle 326 affectée. Une solution a été recherchée en respectant les contraintes d'une distance aux habitations et d'un accès sans passer par la rue de l'Ancien-Stand. Une étude de faisabilité technique a été lancée. En terme d'éclairage, il est plus propice d'implanter un terrain est/ouest. Un relevé de détail sur la géométrie de cette parcelle ainsi que des activités de déblai et de remblai a été réalisé. Les bilans de terre, entre excavation et remblai de certaines zones sont à peu près compensés. Les installations envisagées sont, un parking 50 places, une buvette vestiaire, des terrains de pétanque, des équipements de street-workout (sport extérieur) ouverts à tous, des aménagements paysagés ainsi que les deux terrains de football mentionnés plus haut. Le programme s'élève à CHF 3'500'000.--, le bâtiment vestiaire-buvette à CHF 2'000.000.--, soit un total de CHF 5'500'000.--. C'est une nouvelle énorme difficulté par rapport à la situation financière de la commune. Je vous rappelle les priorités et contraintes d'investissements à court terme : la salle de gym triple, la station d'épuration, le réseau d'eau claire/eau usée et enfin la prévision de développement du bâtiment du collège. Ces CHF 5'500'000.-- entrent clairement en conflit avec la situation financière de la commune. Un programme réduit peut être envisagé avec ses inconvénients. Il pourrait se limiter à un terrain synthétique junior qui permettrait de dégager l'utilisation du terrain renforcé. Un éclairage et un système d'arrosage devraient être mis en place. Cela coûterait tout-de-même CHF 1'500'000.--. Il faudrait amener l'eau potable, évacuer les eaux usées. L'impact par rapport aux finances communales reste le même. Pour l'instant la municipalité attend le retour de l'étude de BDO pour évaluer quelle est notre capacité financière. Il faudra ensuite affiner les besoins et envisager, à terme, un mandat d'ingénieur. Mais, vous l'aurez compris, la contrainte du 1^{er} octobre par rapport à la gestion des zones d'activité est une nouvelle énorme difficulté au niveau de la mise à disposition de cette surface.

M. Philippe Moser

J'aurai, je pense, l'honneur de faire partie du comité de pilotage pour la mise en place de la gestion régionale des zones d'activité.

Nous avons eu l'immense plaisir d'accueillir ce soir en municipalité, M. Martin Schnorf. N'étant pas encore assermenté, il a siégé en toute discrétion. Nous en avons profité pour répartir les dicastères. Une rocade va être effectuée, M. Schnorf reprendra le dicastère no 7, les écoles et les services sociaux. Son parcours professionnel, son expérience, ses connaissances, son réseau lui permettent d'appréhender toute cette problématique avec confiance. M. Lecourtier reprendra quant à lui, le dicastère no 5, forêts, domaines, service du feu, ORPC ce à quoi nous avons rajouté le tourisme. Le changement se passera en douceur d'ici à la fin de l'année.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

e. Assermentation d'un nouveau conseiller communal.

Pour le PS, M. Laurent Zbinden présente Mme Lucy Delarze.

Le président invite Madame Delarze à se présenter devant l'assemblée et celle-ci à se lever.

Le président procède à l'assermentation.

Applaudissements.

Nombre de conseillers présents : 44

Nombre de votants : 43

f. Assermentation d'un nouveau conseiller municipal.

Le président invite M. Martin Schnorf à se présenter devant l'assemblée et celle-ci à se lever.

Le président procède à l'assermentation.

Applaudissements.

Ordre du jour

**1. Préavis 2019/04 Achat d'un nouveau véhicule de transport.
Rapports des commissions ad hoc et des finances.**

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur M. Jonathan Raselli

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

OUI - 41 NON- 0 ABST - 2

Le préavis 2019/04 est accepté à la majorité.

**2. Préavis 2019/05 Administration communale - demande de crédit complémentaire
au terme des travaux d'aménagements extérieurs.
Rapport de la commission des finances.**

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis amendé de la manière suivante :

2. D'amortir ce montant supplémentaire de Fr. 11'705.85 sur **30 ans**, compte 9143.11 (bâtiment administratif à amortir)

3. D'imputer le compte d'exploitation 3540.3312 (amortissement obligatoire) de **Fr. 390.20** par année sur **30 ans**.

Le président précise que l'amendement porte sur la durée d'amortissement.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote de l'amendement proposé.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Nous passons au vote de préavis.

Le préavis 2019/05 est accepté à l'unanimité.

**3. Préavis 2019/06 Création d'une zone réservée communale selon l'article 46 de la loi
sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC)
Rapport de la commission ad hoc.**

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur M. Stéphane Gurtner

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. Viktor Zeiter

La municipalité peut-elle nous donner des informations au sujet de la situation actuelle du logement sur la commune d'Yvonand ?

M. Guy-Daniel Beney

Le canton impose une statistique communale sur les logements et les locaux commerciaux libres. Au 01.06.2019, il y avait 19 logements vacants, au 01.06.2018, 47, au 01.06.2017, environ 120. Cela s'explique car en 2017 a eu lieu la fin de la construction des immeubles et les logements n'étaient pas tous terminés.

M. Alexandre Lecourtier

J'aimerais donner une réponse complémentaire à celle de mon collègue. Certes, nous parlons de logements. Quand nous parlons de zone réservée, nous parlons aussi et surtout d'infrastructures communales. J'aimerais porter à votre connaissance quelques chiffres qui font partie du débat en vous présentant l'évolution du nombre d'élèves prévus dans le périmètre scolaire et ses implications en terme de réalisations et de constructions. Projection et commentaires du tableau. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons réalisé, pas plus tard que l'année dernière, un bâtiment neuf avec 6 salles de classe. A la date où nous avons décidé cette construction, les projections faisaient état de 750 à 760 élèves. Ce nombre, lors des dernières projections était de 825 élèves dans 4 ou 5 ans. Je vous laisse imaginer les difficultés que nous rencontrons en ce qui concerne la disponibilité des classes. Nous allons devoir relancer un processus de construction de bâtiment provisoire car nous n'aurons pas le temps de faire la mise à l'enquête nécessaire. De mon point de vue, la zone réservée s'impose afin que nous puissions juguler cet effet de croissance qui nous dépasse et afin que nous puissions mener des projets dignes de ce nom et planifier plutôt que réagir.

M. Philippe Beutler

J'ai demandé, lors de la dernière séance, quelles seraient les conséquences si notre conseil décidait de refuser ce préavis. La zone réservée peut être faite sur tout le territoire ou seulement sur une partie. La municipalité a choisi de déposer cette zone réservée sur l'entier du territoire communal. Que nous acceptions ou refusions ce préavis ne va rien changer à la continuité du Plan Général d'Affectation. En ce qui concerne le périmètre centre, il ne va pas y avoir beaucoup de changements par rapport au plan directeur communal, vu qu'il n'y a pas beaucoup de possibilités. Je trouve dommage de mettre ces zones là en zone de réserve et je vais refuser ce préavis car je pense que cela ne va rien changer. Je laisserai ainsi au conseil la responsabilité de cette décision. Si nous avons des reproches de personnes qui voudraient développer des activités dans le village, je ne porterai pas la responsabilité de cette décision.

M. Guy-Daniel Beney

Monsieur Beutler parle de développement d'activités. Je tiens à préciser que la zone réservée empêche tout nouveau volume de logement. Tout ce qui est activité n'est pas concerné, d'ailleurs vous verrez passer dans 1 ou 2 semaines un projet de surélévation d'une villa pour affectation de bureaux. Je répète que ce n'est que l'habitation qui est touchée par la zone réservée, tout ce qui est construction hors logement reste autorisé dans le cadre de la réglementation. Je précise aussi que tous les volumes existants, même s'ils ne sont pas affectés à de l'habitation aujourd'hui peuvent être affectés à du logement. Bien entendu ceci également dans le respect de la réglementation.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote.

OUI - 36 NON - 3 ABST - 4

Le préavis 2019/06 est accepté à la majorité.

**4. Préavis 2019/07 Arrêté d'imposition pour l'an 2020.
Rapport de la commission des finances.**

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Baptiste Antoniazza

Selon une enquête publiée, pour l'instant 2/3 des communes n'ont pas respecté le deal passé avec le canton dont Monsieur le Syndic nous a parlé lors de la dernière séance et ne baissent pas leur taux d'imposition. Un des motifs invoqués par les municipalités interrogées est la prudence afin de faire face à leurs investissements programmés. Il me semble que la commune d'Yvonand a justement de multiples chantiers en cours et pourrait faire preuve de la même prudence.

Mme Claudine Hug

Je souhaite également prendre la parole car l'avenir de ma commune me tient particulièrement à cœur. J'ai mis par écrit mes convictions, car j'avais peur d'oublier des arguments qui, je l'espère, sauront vous convaincre. J'avoue avoir un peu de peine à comprendre le raisonnement de la municipalité. Lors des arrêtés précédents, de même que lors des budgets, la municipalité a toujours relevé la prudence dans ses prévisions, tant les investissements à venir sont importants et nécessitent des ressources financières. Le contexte est compliqué à une époque où les communes se développent intensément. Actuellement le SECO et les analystes financiers des grandes banques pronostiquent une diminution de la croissance et renvoient à la baisse leurs prévisions. Pourquoi donc, aujourd'hui, prendre des décisions financières qui vont priver cette même municipalité de marges de manœuvre souhaitables et même nécessaires à notre commune. Je m'interroge. Que souhaitent vraiment nos habitants ? Ils désirent un village où il fait bon vivre et où ils trouvent des infrastructures qui répondent à leurs besoins, c'est à dire des classes à Yvonand afin que leurs enfants ne doivent pas faire de trajet pour se rendre dans les villages environnants. Malgré la construction du pavillon provisoire, les besoins sont déjà dépassés et nous avons vu ce soir que le nombre d'élèves va encore augmenter. Il y a également un manque de places de garderie et d'accueil de jour alors que la population continue à augmenter. Des infrastructures sportives dignes d'un village de 3500 habitants doivent être prévues, par exemple, le Football Club a beaucoup de succès et de nouvelles adhésions, leurs infrastructures sont complètement dépassées. Ce soir même, on a vu tout ce que l'on pourrait faire dans notre village pour les sociétés sportives, il faudra bien le financer. Nous avons également besoin de trottoirs, de routes en bon état, de ralentisseurs pour une sécurité optimale, de bâtiments bien entretenus et accueillants pour nos nombreuses sociétés locales. Ici même, la municipalité a listé les entretiens nécessaires tout en regrettant de devoir les faire petit à petit faute de ressources. Ainsi que nous en avons également parlé ce soir, nous devons avoir une STEP qui correspond aux normes environnementales et qui ne déborde pas dans le lac. Les plages pourraient, par exemple, être munies de douches et de toilettes. Notre commune a besoin d'employés compétents et en nombre suffisants, on nous a parlé pas plus tard que ce soir de la recherche d'un chef de service supplémentaire. C'est, entre autre, pour ces raisons que je pense sincèrement que les habitants préfèrent un village qui vit et qui se développe harmonieusement plutôt que de profiter d'une bascule d'impôt. De plus, ici même, notre municipalité a énoncé à plusieurs reprises que les investissements prévus nécessiteront certainement, à l'avenir, une augmentation de nos impôts si nous voulons parvenir à un équilibre financier. Effectivement, lors du dépôt des budgets, ceci est revenu plusieurs fois. En refusant ce préavis, plus que jamais, il me semble judicieux de garder le taux actuel de 73 points. Ne nous satisfaisons pas d'une politique étriquée, où il y a tant à faire mais où nous repoussons tout à la limite du possible car nous n'avons pas l'argent ! S'il vous plait, osons avoir une politique ambitieuse pour nos citoyens qui le méritent et donnons nous les moyens d'y arriver !

M. Philippe Beutler

Je rebondirai sur les deux interventions précédentes. Il y a effectivement des projets en cours et ils ont été planifiés. Comme je l'ai dit lors du dernier conseil, je ne suis pas pour thésauriser avec l'argent des contribuables. Ce n'est pas avec 1.5 point d'impôt que nous allons améliorer grandement les finances communales.

M. Sylvain Coigny

Ce que j'ai compris, c'est qu'en effectuant cette bascule d'impôt, nous allons nous retrouver avec CHF 198'000.-- de plus dans nos caisses. Ces 3 ou 4 dernières années, nous avons fait des amortissements complémentaires allant de CHF 500'000.-- à CHF 900'000.--. Ce qui signifie que, si nous prenons en compte les CHF 198'000.-- mentionnés plus haut, nous sommes proches du million de bénéfice. Pour ma part, je pense qu'il serait plus sage d'attendre le rapport BDO qui devrait arriver sous peu et, pourquoi pas, se prononcer l'année prochaine sur des chiffres concrets. Aujourd'hui, si nous décidons cette hausse d'impôt, comment pourrions nous la justifier concrètement ? J'aimerais pouvoir dépenser cet argent en construisant une STEP, un centre sportif, il n'en reste pas moins que chaque année nous avons un bénéfice entre CHF 500'000.-- et 1 million.

M. Viktor Zeiter

Nous devons nous rappeler que les taxes que nous avons mises en place ces dernières années correspondent, pour ceux qui paient des impôts, à 10 points d'impôt. Pour rappel également, la dernière augmentation d'impôt a été battue par un référendum du parti socialiste. Les temps changent et les partis aussi.

M. Laurent Zbinden

En tant que porte-parole du PS, on m'a approché afin que je demande le vote à bulletin secret.

M. Philippe Moser

Je vous comprends. Les mêmes questionnements, nous les avons eus en municipalité. Cette bascule génère, je le répète, 2.4 points d'augmentation de revenus, ce qui n'est pas négligeable. Je vous rappelle que les taxes que nous avons mises en place, nous aurions dû les compenser par des baisses d'impôt. Par exemple, en ce qui concerne les déchets, nous aurions dû baisser les impôts vu que les citoyens paient aujourd'hui les coûts des déchets par des taxes. Nous n'avons jamais compensé les taxes par des baisses d'impôt. Vous avez suivi. Nous avons maintenu pendant des années un taux d'imposition que nous aurions dû modifier à la baisse en fonction des introductions de taxes. Nous avons, par ce biais, déjà bien augmenté nos impôts. Cette année, nous avons, en plus, les 2.4 points mentionnés plus haut. Je me vois mal, dans ces conditions, réclamer encore 1.5 point d'impôt de plus. Cet article de 24H m'a extrêmement surpris. Si autant de communes s'assoient allègrement sur un accord qui a été si difficile à négocier avec le canton, je ne peux pas imaginer quelle sera la position de ce dernier lors des prochaines négociations qui concerneront la péréquation. Le canton pourrait se mettre à la table et dire aux communes que vu le respect qu'elles portent aux accords, il n'y a pas de raison de négocier. Dans cette bascule de 1.5 point, toutes les communes, à part les très riches, ont gagné de l'argent. Nous ne sommes pas en situation de crise. A mon avis, le préavis que nous vous proposons tient la route et tient compte des réalités d'aujourd'hui. Je pense que les citoyens ont le droit de respirer un peu.

La parole n'est plus demandée.

Nous passons au vote de l'acceptation du vote à bulletin secret qui, selon l'article 77 alinéa 5 du règlement du conseil communal, doit être appuyé par 1/5 des membres.

Le vote à bulletin secret est appuyé par 15 conseillers.

Nous passons au vote à bulletin secret.

Le président propose une interruption de séance de 5 minutes afin que le bureau procède au dépouillement.

OUI - 30 NON - 13 Abst - 1

Le préavis 2019/07 est accepté à la majorité.

**5. Préavis 2019/08 Rénovation des fenêtres du pavillon des classes enfantines, collège en Brit.
Dépôt de préavis.**

La parole est donnée à l'assemblée.

Mme Emmanuelle Bigot

Nous avons constaté que les fenêtres prennent de la buée, en outre, la conciergerie n'arrive plus à entretenir le bois. La seule solution est de remplacer les fenêtres. Nous avons reçu 3 offres pour des fenêtres bois/métal. La meilleure offre a été retenue. J'ai détaillé dans le préavis les différentes options en ce qui concerne l'obscurcissement. Nous avons décidé de faire poser de simples stores sur rail, du même type que ceux des pavillons provisoires en place depuis plus de 30 ans. Ces stores seront le moyen le plus efficace de juguler la chaleur en juin et en septembre. Les travaux seraient réalisés l'été prochain.

M. Jean-Pierre Chapuisod

Je n'ai pas trouvé l'indication du nombre de fenêtres concernées.

Mme Emmanuelle Bigot

J'ai en effet indiqué les m2. Il y a trois classes plus l'étage. Il y a des fenêtres de différentes dimensions.

Il est convenu que la réponse à la question de M. Chapuisod soit transmise au président de la commission ad hoc.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

**6. Préavis 2019/09 Intégration d'un véhicule par contrat « Mobility-Flex » à la gare d'Yvonand.
Dépôt du préavis.**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, nous passons au point suivant.

7. Interventions individuelles

M. Yann Gremaud

Je me réjouis des recettes positives générées par les mesures mises en place pour les parkings durant la période estivale. Néanmoins, je déplore le zèle de certains employés de l'agence de sécurité. Le 1^{er} août et ce n'est pas la seule fois, j'ai attendu 7 minutes pour aller me parquer au port alors même qu'il n'y avait que 5 véhicules devant moi. Je vous laisse imaginer les discussions enjouées que l'employé avait avec les occupants de chaque voiture. En matière de fluidification du trafic, ce 1^{er} août, il faudra repasser. Il serait judicieux de pouvoir éviter ce type de problèmes, notamment en période de forte affluence. Il serait, par contre, intéressant d'étudier une double voie. Je me demandais si une telle mesure avait été envisagée par la municipalité pour l'année prochaine.

M. Guy-Daniel Beney

Oui, le but initial était que les personnes qui voulaient stationner sur le parking, que j'appellerai de la forêt, en prenne également l'accès, laissant ainsi la voie libre. Je prends note de votre remarque. Par contre, la majorité des commentaires négatifs que nous avons reçus était que les agents de sécurité n'informaient pas assez les usagers qui se trouvaient ensuite au milieu de la zone et cherchaient un parcètre. J'ajoute qu'il y avait aussi deux banderoles indiquant que, pour

le parcètre, il fallait prendre la voie de gauche. Il est vrai qu'au début, la communication par les agents de la société de sécurité n'était pas parfaite et nous avons réagi en les priant d'être brefs dans leurs explications mais d'expliquer tout de même. Le 1^{er} août était une journée chargée, tout comme le premier week-end des mesures.

Mme Marianne Burdet

Je voudrais savoir si la commune participait à la campagne menée par l'association L'aiMant Rose. Cette association œuvre pour aider les femmes atteintes de cancer du sein. Elle a demandé aux communes, en signe de solidarité, de planter, en ce mois d'octobre des tulipes dans un espace public, à raison d'une tulipe rose pour sept tulipes blanches. Ceci symbolise la proportion des femmes, hélas, atteintes du cancer du sein. Les tulipes sont universellement associées à l'optimisme, à la renaissance, à la vitalité de la nature et au cycle de la vie. La couleur rose représente la lutte internationale contre cette maladie.

M. Romano Dalla Piazza

Oui, l'opération est en cours, les implantations seront faites notamment dans le secteur du temple et sur le triangle entre la Rue des Vergers et la Grand-Rue.

Mme Marianne Burdet

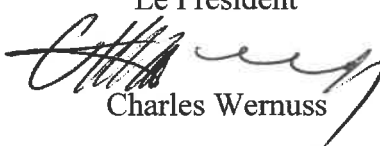
Je vous remercie au nom de toutes les femmes.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au contre-appel.

Excusés : les mêmes

Absents : les mêmes

La séance est close à 21 h 58

Le Président

Charles Wernuss



La Secrétaire

Nicole Bachmann